

# Modalités de calcul des indicateurs quantitatifs d'usage d'intrants Plante Bleue Niveau 3

## Outil MPS d'enregistrement et d'évaluation



### Contexte

Le Niveau 3 de la certification Plante Bleue, dit de "Haute Valeur Environnementale", repose sur des **indicateurs de mesure des bonnes pratiques et des usages d'intrants** (produits de protection des cultures, engrais et énergie).

L'évaluation quantitative des intrants Plante Bleue s'appuie sur le référentiel de la **certification environnementale internationale MPS-ABC**.

### Bases de l'évaluation

L'évaluation repose sur :

- **Les standards de consommations MPS-ABC** par groupe de cultures, pour les produits de protection des cultures, les engrais et l'énergie. Chaque standard se présente comme une fourchette d'usage, avec une valeur haute (valeur plafond) et une valeur basse (valeur plancher). Ils sont annexés au [référentiel technique Plante Bleue 3](#).
- **Les consommations annuelles** de l'entreprise : produits de protection des cultures, engrais et énergie.

Les consommations annuelles de l'entreprise sont comparées aux valeurs de référence du référentiel : selon son niveau de consommation, l'entreprise obtient entre 0 et 5 points pour chaque thématique.

### Intrants à enregistrer

Tous les intrants consommés doivent être enregistrés :

- **Produits de protection des cultures**, y compris désinfectants et régulateurs de croissance. Pour les produits de biocontrôle, on se référera à la liste de la [note d'instruction DGAL/SDQSPV/2016-853](#), tel que :
  - o Les produits contenant un agent chimique sont à enregistrer : pièges à phéromones contenant un insecticide (liste B) et tous les produits de la liste C ;
  - o Ne sont pas à enregistrer : les produits de la liste A et ceux de la liste B ne contenant aucun insecticide, les auxiliaires biologiques et produits de blanchiment sans aucun agent de désinfection ou anti-algue.

Pour les biocides on se référera à la liste éditée **par l'ANSES** dans la base consultable en ligne en suivant le lien : <https://biocid-anses.fr/biocid#> pour les types de produits suivant :

- TP01 : Hygiène humaine
- TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- TP03 : Hygiène vétérinaire

- TP04 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- TP05 : Eau potable
- TP14 : Rodenticides
- TP16 : Molluscicides, vermicides et produits utilisés pour lutter contre les autres invertébrés
- TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
- TP19 : Répulsifs et appâts
- TP20 : Lutte contre d'autres vertébrés.

L'ensemble de ces produits sont comptabilisés à partir du moment où leur utilisation est liée au processus de production.

- **Engrais**, y compris l'acide nitrique et les engrais incorporés dans les terreaux, ainsi que les amendements tel que par exemple fumiers et compost.
- **Energie pour la production** : éclairage, chauffage et matériels spécifiques (hors tracteurs et transport)

### Etapes d'enregistrement et de calcul

Afin de calculer les indicateurs de mesure des usages d'intrants, l'entreprise doit disposer d'une année complète d'enregistrement. L'année est divisée en 13 périodes de 4 semaines.

Les enregistrements se font en deux étapes :

- **Surfaces de production par groupe de cultures**

#### ► **Données à enregistrer :**

L'entreprise enregistre ses surfaces de production par groupe de culture<sup>1</sup> au démarrage, puis à chaque période où il y a des modifications d'assolement

- **Calculs** (calcul automatique via l'outil MPS ou outil à développer par l'entreprise)

Les standards de référence propres à l'entreprise (usages plancher et plafond) sont calculés à partir des fourchettes d'usage de chaque groupe de cultures, pondérés par le pourcentage de surface occupée par chaque groupe de cultures au cours des 13 périodes de l'année.

#### ► **Résultats (données de sortie)**

- **Fourchette de consommation de référence** de l'entreprise pour les produits de protection des cultures, l'azote et l'énergie.

Cette fourchette est exprimée dans les unités suivantes, par ha et par an

- Protection des cultures : kg de matières actives
- Fertilisation : kg d'azote (N)
- Energie : Gigajoules (1 kWh = 0,0036 GJ)

<sup>1</sup> Groupe de culture = ensemble d'espèces ayant les mêmes besoins en chaleurs, fertilisation et sensibilité aux ravageurs et maladies. Exemple : plantes à massif couvertes.

## – Enregistrement des consommations d'intrants

### ► Données à enregistrer :

L'entreprise enregistre chaque période ses consommations de produits de protection des cultures, d'engrais et d'énergie dans les unités des spécialités commerciales

Exemple d'enregistrements pour une période :

Produit	Quantité
Algospeed : 12+6+30	25 kg
Suprême 205 g	60 g
Gaz naturel	1 265 kWh
Electricité	2 261 kWh

► **Calculs** (calcul automatique via l'outil MPS ou outil à développer par l'entreprise)

Au terme d'une année entière d'enregistrement, les quantités consommées sont converties en kg de matières actives, en kg d'azote (N) et en gigajoules d'énergie par hectare et par an.

### ► Résultats (données de sortie)

Les consommations annuelles de l'entreprise et les standards de référence de l'entreprise sont reportés dans la grille de calcul Plante Bleue pour obtenir le nombre de points correspondants :

<b>Quantité de substances actives appliquées sur les 12 derniers mois</b>	<b>50,00</b>
<i>Les valeurs sont exprimées en kg de substances actives</i>	
<b>Indiquer les valeurs standards de l'entreprise</b>	
- Valeur plancher (en kg de substances actives / 12 mois)	<b>35,00</b>
- Valeur plafond (en kg de substances actives / 12 mois)	<b>65,00</b>
Nombre de points = <b>2,0</b> pts	

Remarque : le référentiel Plante Bleue Niveau 3 comporte d'autres indicateurs que les indicateurs quantitatifs issus de MPS. Pour être certifiée, l'entreprise doit obtenir un minimum de 10 points pour chacun des 7 thèmes : biodiversité, protection des cultures, engrais, énergie, eau, déchets et volet social.

## Intérêt de l'outil MPS pour l'enregistrement et l'évaluation des usages quantitatifs d'intrants

L'outil MPS a été spécifiquement adapté aux exigences du référentiel Plante Bleue Niveau 3 et présente les avantages suivants :

- **Faciliter les enregistrements** : Grâce aux bases de données MPS, l'interface de saisie permet à l'entreprise de constituer son espace personnalisé pour enregistrer ses cultures et les intrants qu'elle utilise.
- **Faciliter les conversions** : l'outil MPS convertit automatiquement les usages de produits commerciaux enregistrés en kg de matières actives, kg d'azote et Gigajoules d'énergie.

- **Faciliter les calculs** : à partir de vos enregistrements, l'outil MPS calcule automatiquement les indicateurs à reporter dans la grille d'audit Plante Bleue. Ces valeurs vous sont automatiquement envoyées chaque trimestre par e-mail.

### Evaluation des usages de l'entreprise

Thème	Standards entreprise Selon référentiel MPS et assolement		Consommations de l'entreprise
	Plancher	Plafond	
Protection des cultures (kg substance active)	9,1 kg	34,4 kg	17 kg
Energie (GJ)	3 013,6 GJ	10 064,9 GJ	2 111 GJ
Azote (kg N)	345,3 kg	918,5 kg	518 kg

- **Accompagnement** : MPS assure une assistance technique pour vous accompagner dans la mise en place et l'utilisation de l'outil MPS et répondre à toutes vos questions.

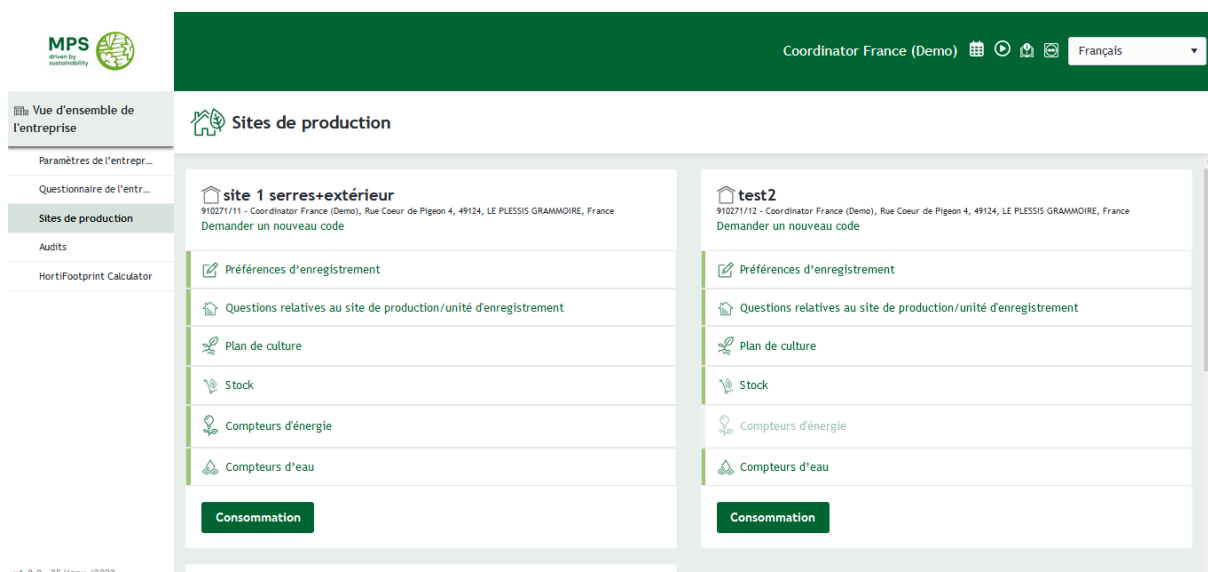
### Intéressé pour utiliser l'outils MPS d'enregistrement et d'évaluation :

Votre contact : Maela FLOCH, Coordinatrice MPS-France.

Tel : 06 85 40 11 82 – [m.floch@my-mps.com](mailto:m.floch@my-mps.com)

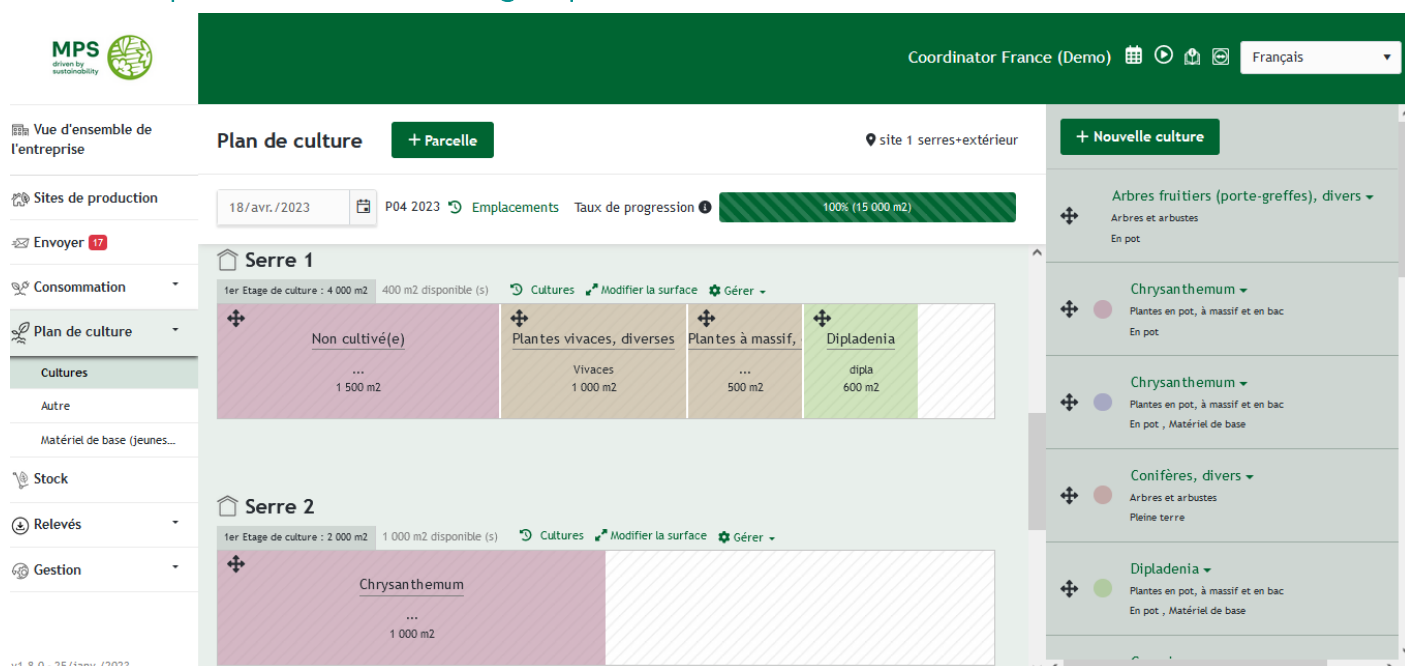
## Annexe : Aperçu de l'Outil MPS d'enregistrement

Après inscription, le producteur accède à son espace d'enregistrement.



Depuis son tableau de bord, le producteur choisit la période à saisir, puis introduit les groupes et surfaces correspondant à ses cultures, ainsi que les intrants utilisés.

### Exemple : Introduction d'un groupe de culture



Remarque : Les surfaces introduites au démarrage peuvent être modifiées à chaque période.

En l'absence de changement, elles sont reconduites d'une période à l'autre automatiquement.

## Exemple : Enregistrement d'un intrant

The screenshot shows the MPS registration tool interface. At the top, there is a green header with the MPS logo (diversity sustainability) on the left, the text "Coordinator France (Demo)" in the center, and a language dropdown menu set to "Français" on the right. Below the header, the main navigation bar includes "Vue d'ensemble de l'entreprise", "Protection phytosanitaire > Enregistrement", and two buttons: "Sauvegarder" and "Sauvegarder & nouveau". A location indicator shows "site 1 serres+extérieur".

The left sidebar contains a menu with categories: "Sites de production", "Envoyer 17", "Consommation", "Protection phytosanit...", "Engrais", "Énergie", "Autres combustibles", "Eau", "Plan de culture", "Stock", "Relevés", and "Gestion".

The main content area is titled "Sélectionnez le/les produit(s) utilisé(s)". It features a search bar "Cherchez dans le/la/les/l' produits" and a dropdown menu "Les plus utilisés". Below this is a list of products with selection arrows (green double chevrons) and their respective IDs and status indicators:

>>	Abacus SP	2100040	●●
>>	Abreval	3042	┘
>>	Anitop	2190639	●●●
>>	Teppeki	2050046	●
>>	Terre de Diatomée Blanche	3185	●

Below the list is a pagination control showing "Page 1 of 1" and "15" items. A large grey area on the right contains the text "Sélectionnez le/les produit(s) utilisé(s)".

At the bottom of the main area, there is a section titled "Sélectionnez la/les culture(s) concernée(s)" with a search bar "Cherchez dans le/la/les/l' cultur" and a button "Sélectionnez toutes les cultures >>".

The URL at the bottom left is "https://mps-registratiotool-prod.my-mps.com".

Les intrants peuvent être enregistrés par application ou par période. L'outil permet également un gestion des stocks d'intrants, et l'export des enregistrements sous format Excel.